

ENSEIGNANT(E) DE FRANÇAIS ET CINÉMA

Affichage:	Interne et externe
Lieu de travail:	La Prairie
Statut :	Temps plein (100% de tâche) Remplacement pour l'année scolaire 2026-2027
Date d'entrée en fonction :	25 août 2026

SOMMAIRE

La personne titulaire de ce poste devra enseigner les cours de français de la 5e secondaire (trois groupes) et le cours de cinéma de la 3e secondaire (un groupe) en tenant compte des exigences relatives du collège ainsi que celles du ministère.

EXIGENCES

Le Collège Jean de la Mennais souhaite recruter un enseignant légalement qualifié.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération correspond à la classe d'emploi «enseignant» du Conseil du trésor.

NOS AVANTAGES

- Fonds de pension à prestation déterminée (RREGOP);
- Admissibilité à une assurance collective, avec un programme d'aide aux employés, y compris la télémédecine (assurance individuelle payée majoritairement par l'employeur) après deux mois à l'emploi du collège;
- Activités du Complexe sportif gratuites offertes à l'employé (certaines conditions s'appliquent);
- Stationnement et accès à deux bornes de recharge pour voitures électriques (gratuit);
- Service de cantine disponible aux frais de l'employé.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour ce poste doivent faire parvenir une lettre de motivation ainsi que leur curriculum vitae d'ici le 21 avril 2026, 16h à l'attention de Mme Pascale Seccareccia, conseillère en gestion de personnel, à l'adresse suivante : ressourcesshumaines@jdlm.qc.ca

Le collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.